

COVID-19 : les PME lancent un SOS!

Destinataires : Pierre Fitzgibbon,
Ministre de l'Économie et de l'Innovation

Courriel : fcei@fcei.ca

Éric Girard,
Ministre des Finances

Exp. :

Nom

Signature

Nom de l'entreprise

Courriel (optionnel.)

Messieurs les Ministres,

La COVID-19 et les différentes mesures sanitaires continuent de peser lourd sur mon entreprise. L'activité économique demeure très fragile et nous sommes encore loin d'un retour à la normale. Les mesures d'aides mises en place doivent être améliorées. La moitié des PME craignent de ne pas pouvoir survivre à une deuxième vague selon les données recueillies par la FCEI. Pour plusieurs entreprises c'est maintenant que leur avenir se joue.

Pour aider les entreprises encore aux prises avec des défis économiques

- Allonger la période (10 à 15 ans, plutôt que 3 ans) de remboursement pour les prêts dans le cadre des programmes d'aide du gouvernement du Québec (PAUPME et PACTE).
- Augmenter la part de subvention dans l'aide fournie par Québec.
- Élargir l'accès aux programmes de prêt pardon à l'ensemble des entreprises touchées par des pertes de revenu indépendamment de la couleur de la zone où se situe l'entreprise.
- Appuyer financièrement les entreprises pour la mise en place des mesures sanitaires obligatoires (désinfectants, masques chirurgicaux, systèmes de filtration d'air, etc.).
- Diminuer le fardeau fiscal des PME en baissant le FSS et en abolissant la politique relative aux heures cumulées pour avoir accès à la DPE.
- Assurer le déploiement d'Internet haute vitesse dans toutes les régions du Québec et accompagner les entreprises dans leur transformation numérique.

« L'enjeu, c'est qu'il y a beaucoup de prêts. Et je pense qu'on reconnaît que, pour une PME, avoir trop d'emprunts, c'est problématique. Et j'ai toujours dit qu'il fallait au moins permettre aux sociétés de survivre, et on verra après comment est-ce qu'on va adresser les enjeux de structure de capital. »
- Pierre Fitzgibbon, le 1^{er} octobre 2020.

1454,06 \$ par mois* :

C'est le montant que certaines entreprises toujours fragiles devront commencer à rembourser au gouvernement du Québec en 2021

*Le montant obtenu ci-dessus illustre un cas d'entreprise s'étant prévalu d'un prêt de 50 000\$ et qui en fonction des modalités afférentes du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises bénéficie d'un taux d'intérêt de 3% et d'un amortissement de 36 mois.

« (...) l'impôt des corporations n'augmentera pas. Les Québécois sont déjà suffisamment taxés. Vous regardez les comparaisons interprovinciales, la compétitivité du Québec, la compétitivité de la fiscalité des entreprises versus l'Ontario, les taxes sur les masses salariales sont élevées au Québec. »
- Éric Girard, le 19 juin 2020.

UNE INIQUITÉ QUI COÛTERA CHER !

Montant d'impôt supplémentaire à payer pour les petites entreprises des secteurs de la construction et des services qui ne parviennent pas à atteindre les 5500 heures rémunérées

Revenu imposable	Montant d'impôt supplémentaire 2020	Montant d'impôt supplémentaire 2021
50 000 \$	3 250 \$	3 750 \$
100 000 \$	6 500 \$	7 500 \$
150 000 \$	9 750 \$	11 250 \$
200 000 \$	13 000 \$	15 000 \$
250 000 \$	16 250 \$	18 750 \$
300 000 \$	19 500 \$	22 500 \$
350 000 \$	22 750 \$	26 250 \$
400 000 \$	26 000 \$	30 000 \$
450 000 \$	29 250 \$	33 750 \$
500 000 \$	32 500 \$	37 500 \$

*Les montants ci-dessus sont obtenus en calculant la différence entre l'impôt payable lorsque la déduction pour petites entreprises (DPE) est applicable (5% en 2020 et 4% en 2021) versus lorsque celle-ci est non applicable (11.5%).

Contactez-nous.

Nous sommes là pour vous.



1 888 234-2232



fcei@fcei.ca



/FCEI



@FCEI

FCEI.ca